

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 09 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 15 décembre 2025

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT DURABLES - RECONDUCTION DE LA PRESTATION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' (MAR) ET DE L'AIDE FINANCIÈRE À L'AMO MAR POUR L'ANNÉE 2026

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Thibault HEBRARD, Thierry DEVAUTOUR pouvoir à Agnès RONDEAU, Jean-Pierre DIGET pouvoir à Claude BOISSON, Noémie FERREIRA pouvoir à Yvonne VACKER, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Nadia JAUZELON pouvoir à Philippe LEYSSENE, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Gérard LEFEVRE pouvoir à Dominique SIX, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Lydia ZANATTA, Rose-Marie NIETO pouvoir à Florence VILLES, Michel PAILLEY pouvoir à François GUYON, Franck PORTZ pouvoir à Jacques BILLY, Johann SPITZ pouvoir à Sophia MARC, Mélina TACHE pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

Patricia DOUEZ, Cathy Corinne GIRARDIN, Marcel MOINARD.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Christophe GUINOT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET HABITAT DURABLES - RECONDUCTION DE LA PRESTATION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' (MAR) ET DE L'AIDE FINANCIÈRE À L'AMO MAR POUR L'ANNÉE 2026

Monsieur **Christian BREMAUD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération n°C33-02-2020 du Conseil d'Agglomération du 10 février 2020 adoptant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) qui vise à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) sur le territoire, avec en particulier, l'action 3.3 « Création d'une aide à la rénovation pour les publics non éligibles ANAH » ;

Vu la délibération n°C83-12-2024 du Conseil d'Agglomération du 16 décembre 2024 approuvant le Pacte Territorial France Renov sur la période 2025-2029 ;

Vu la délibération n°C84-12-2024 du Conseil d'Agglomération du 16 décembre 2024 décidant de la mise en place de la mission Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « Mon Accompagnateur Rénov' » (AMO MAR) et d'une aide financière au parcours accompagné MAR ;

Contexte :

Par délibération n°C83-12-2024 du 16 décembre 2024, la Communauté d'Agglomération du Niortais s'est engagée dans un **Pacte Territorial France Renov' (PIG) sur la période 2025-2029** en partenariat avec l'Anah (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat). L'objectif, est de proposer une offre de service pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé, sur l'ensemble du territoire et accessible à toute la population. Outre la poursuite des financements des Espaces Conseils France Rénov', ce pacte territorial a pour but d'unifier à terme la contractualisation de différents programmes de l'Anah : opérations programmées d'amélioration de l'Habitat (OPAH) et Programmes d'Intérêt Général (PIG).

Par ailleurs, pour l'obtention de l'aide nationale MA PRIME RENOV' relative aux travaux de rénovation d'ampleur, l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage « Mon Accompagnateur Rénov' (AMO MAR) » est obligatoire. **L'AMO MAR constitue le volet 3 du Pacte Territorial.**

Par délibération C84-12-2024 du 16 décembre 2024, la Communauté d’Agglomération du Niortais a donc décidé pour l’année 2025, de :

- mettre en place la mission d’AMO MAR, en régie, afin de pouvoir offrir **un service complet à tous les habitants du territoire** (selon le tableau ci-dessous)

	Plafond des dépenses éligibles	Ménages très modestes	Ménages modestes	Ménages à revenus intermédiaires	Ménages à revenus supérieurs
Type d’accompagnement MAR	2 000 € TTC	Accompagnement OPAH (Programme 2023-2028 en cours) SOLIHA – URBANIS (Marché de prestation en cours)		Accompagnement MAR NIORT AGGLO Ou autre structure agréée MAR	
Prise en charge de la prestation par l’Anah*		100%	80%	40%	20%

*« Mon Accompagnateur Rénov’ » est une prestation payante, en partie financée par l’Anah

- maintenir une aide financière à l’AMO MAR pour les ménages à revenus intermédiaires et supérieurs afin de favoriser le passage à l’acte de ces publics. En effet, malgré l’aide financière de l’Anah (Cf. *tableau précédent : % prise en charge*), le reste à charge reste important pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs qui représentent environ 50% des contacts liés à la rénovation énergétique sur le territoire (sachant qu’il restera ensuite à financer les travaux).

Compte tenu de l’objectif national qui vise à favoriser la rénovation d’ampleur, et compte tenu du programme inscrit dans le Pacte Territorial, contractualisé avec l’Anah, il est proposé de :

- Reconduire la mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage MON ACCOMPAGNATEUR RENOV’ (AMO MAR) proposée par la Communauté d’Agglomération du Niortais et les actions qui lui sont liées, et notamment :**
 - La signature d’un contrat d’engagement (contrat Propriétaire Occupant et contrat Propriétaire Bailleur annexés à la présente délibération) ;
 - Le système de paiement de la prestation (détails dans le contrat d’engagement joint à la délibération).
- Reconduire l’aide financière à l’AMO MAR pour les ménages à revenus intermédiaires et supérieurs**

Afin de diminuer le reste à charge pour aider un maximum de ménages à s’engager dans des travaux de rénovation énergétique d’ampleur, il est proposé d’apporter un soutien financier forfaitaire de 400 € à l’AMO MAR selon les conditions détaillées dans le règlement joint.

Cette aide financière est proposée en totale cohérence et complémentarité avec les financements proposés dans le cadre de l’OPAH de la Communauté d’Agglomération du Niortais.

Ces 2 actions contribuent à mettre en œuvre le programme du Pacte Territorial et à alimenter le PCAET dans le cadre de son action 3.3 « Création d’une aide à la rénovation pour les publics non éligibles ANAH ».

3) Impacts financiers de ces 2 actions :

Dépenses prévisionnelles :

Un total de de 25 dossiers « aide MAR » traités est estimé pour l’année 2026, soit une dépense prévisionnelle globale de l’ordre **10 000 €**.

Recettes prévisionnelles :

Les recettes afférentes à la prestation MAR sont estimées à 7 500 € (10 dossiers – étape AUDIT + 5 dossiers soldés).

Les subventions Anah sont estimées à 2 500 € (5 dossiers soldés) sur le volet MAR.

Soit une recette prévisionnelle de l'ordre de **10 000 €**.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la reconduction de la prestation MAR et les actions qui lui sont liées (budget principal),
- Approuve la reconduction d'une aide financière au parcours accompagné MAR et les dépenses qui lui sont liées pour l'année 2026 (budget principal) ;
- Approuve le règlement joint à la présente délibération ;
- Approuve les contrats d'engagement (propriétaire occupant et propriétaire bailleur) entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et le bénéficiaire joints en annexes et autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à les signer ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Christian BREMAUD

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué